

Notification 2023/003

-----  
7 mars 2023

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### **Nouvelle Partie à l'Accord - Adhésion de la Grèce**

Le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (PNUE/AEWA) a le plaisir de vous informer que la Grèce deviendra Partie contractante à l'AEWA à compter du 1er juin 2023.

Cette adhésion portera le nombre total de Parties à 84.

Le Secrétariat PNUE/AEWA est ravi d'accueillir la Grèce dans la famille AEWA et se réjouit de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement et les parties prenantes concernées sur la mise en œuvre de l'Accord. La Grèce est l'un des États de l'aire de répartition qui a participé à la réunion de négociation de l'Accord en juin 1995 à La Haye et a signé l'acte formel final de la réunion. La Grèce est également partie à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) depuis 1999.

La notification dépositaire n° 03/2023 du 3 mars 2023 relative à l'adhésion de la Grèce à l'AEWA est disponible en ligne sur [https://repository.overheid.nl/frbr/vd/007342/1/pdf/007342\\_Notificaties\\_60.pdf](https://repository.overheid.nl/frbr/vd/007342/1/pdf/007342_Notificaties_60.pdf)